

Que faire en cas d'accident ?

Déclencher les secours

- SAMU : 15
- GENDARMERIE : 17
- POMPIERS POLICE SECOURS : 18
- Sur un portable faire le 112 (à réserver de préférence à l'étranger) : vous aurez le centre de secours national « LYON » qui vous proposera différentes langues et qui vous mettra en relation avec un centre de secours local.

Bien préciser l'endroit où l'on se trouve (coordonnées GPS si cela est possible).

Ce sont les services de sécurité qui décident de l'opportunité des secours « lourds » comme l'hélicoptère.

En cas de nécessité de transport à l'hôpital, contacter directement un ambulancier fait gagner du temps et ces frais sont remboursés par la garantie accidents corporels.

Déclencher l'assistance

Si vous avez besoin d'un rapatriement, par exemple de l'hôpital à votre domicile, vous devez contacter ou faire contacter MUTUAIDE par un tiers. Si vous organisez votre rapatriement sans contacter MUTUAIDE les frais ne seront pas pris en charge par ce dernier :

- depuis la France : 01 45 16 77 00
- depuis l'étranger : 33 1 45 16 77 00

Il vous sera attribué immédiatement un numéro de dossier et demandé :

- le numéro de contrat d'assurance de la FFRS : n° 4058,
- votre numéro d'adhérent FFRS,
- votre adresse et le numéro de téléphone où l'on peut vous joindre, ainsi que les coordonnées des personnes qui s'occupent de vous.

Ce sont très souvent les services de MUTUAIDE qui prendront contact avec taxi ou ambulance en cas de rapatriement.

Déclarer l'accident

- Déclarer l'accident dans les 5 jours ouvrés : voir l'imprimé disponible sur le site internet de la FFRS « Déclaration d'accident », ou déclaration en ligne sur le site : www.grassavoie-montagne.com.

Joindre à ce document :

- une photocopie recto/verso de votre licence,
- un certificat médical initial précisant la nature de vos blessures.
- Noter le nom des témoins éventuels (joindre un témoignage + une copie recto verso de la carte d'identité).
- Vous devez informer votre président de club avant l'envoi de votre formulaire de déclaration d'accident.

Gras Savoye vous adressera, dès réception du dossier, un accusé de réception précisant votre référence de dossier. Il faut attendre ce document avant de poursuivre la correspondance.

NB : Importance d'avoir des déclarations de sinistre avec soi lorsqu'un club organise un séjour loin du département d'origine.